COMMUNE DE FAVERGES DE LA TOUR

Modification n°4
Liste des emplacements réservés (sans changement)

Numéro	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Equipements sportifs et administratifs	2.5 ha	Commune
2	Déversoir d'orage et station d'épuration	0.87 ha	Commune
3	Extension du Groupe Scolaire	0.24 ha	Commune
4	Parking et extension du cimetière	0.50 ha	Commune
5	Décharge communale	0.65 ha	Commune
6	Voie de desserte de la zone NAa de Rollandière	1.70 ha	Commune
7	Voie de desserte de la zone NAa de Rollandière	5.72 ha	Commune

Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation
de la modification du POS
en date du : 16 JUIN 2009
Le Maire

POS 4B ①

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
du P.O.S. en date du 26.05.1988
Le Maire, M. Vergnaud

ANNEXES SANITAIRES

commune de **FAVERGES-DE-LA-TOUR**

MEMOIRE EXPLICATIF

Etabli Février 1987 Modifié 19 Approuvé 19

P O S

ANNEXES SANITAIRES

Dressées le : OCTOBRE 85

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COLLECTIVITE : **FAVERGES DE LA TOUR**

Adhérente au Syndicat Intercommunal des Eaux de DOLOMIEU-MONTCARRA

Siège : MONTCARRA

1- BESOINS

1.1- Population

TOTALE INSEE 1968	TOTALE INSEE 1975	TOTALE INSEE 1982	ACTUELLE EN POINTE SEDENTAIRE + SAISONNIERE	DESSERVIE ACTUELLEMENT	A DESSERVIR	
					Moyen terme	Long terme
675	731	818	1 100	Totalité	900	

1.2- Autres usages (Industries, Agriculture, etc...)

1.3- Gestion des réseaux

1.3.1- Mode de gestion

☐ Régie communale

☒ Régie syndicale (nom + siège)

☐ Affermage ou concession (nom de la société)

1.3.2 - Mode de facturation (joindre tarif)

☐ au forfait

☐ au m^3 consommé

☒ binôme

1.3.3 - Abonnés et consommations

. Organisation du contrôle volumétrique

- de la production :
- de la distribution :

. Données générales de la gestion (annuelles ou autres existantes)

424 abonnés en 1984

ANNEES	CONSOMMATIONS REELLES EN M3/AN SOMME DES COMPTEURS INDIVIDUELS	PRODUCTIONS BRUTES EN M^3/AN	CONSOMMATIONS FACTUREES EN M^3/AN
1977			
1978			
1979			
1980			
1981			
1982	77 700		
1983	80 600		
1984	80 800		

Année de référence (ou moyenne) :

GROS CONSOMMATEURS	CONSOMMATION EN M^3/AN	USAGES NON COMPTABILISES EN M^3/AN	CONSOMMATION EN M^3/AN

1.4 - Etablissement d'un ratio de production (en l/jour/habitant desservi)

$$\frac{80\ 800}{818} = 98{,}8 \text{ m3/h} \qquad \frac{98\ 800}{365} = 270 \text{ l/j/h.}$$

Compte tenu des pertes du réseau, on retiendra : 300 l/j/h. Coefficient de pointe 1,5.

1.5 - Evaluation des besoins (hypothèses du P.O.S.)

BESOINS	MOYEN TERME	LONG TERME
M^3/AN	90 000	
M^3/JOUR (pointe) DCI comprise	520	

DCI : Défense Contre Incendie.

2 - RESSOURCES

2.1 - Points d'eau exploités (cf. également plan n° 2)

GRAVITAIRES	N O M (lieu dit)	DEBIT D'ETIAGE EN M3/J	DEBIT CAPTE EN M3/J	ALTITUDE En mètres	DATE DU CAPTAGE	DATE DU RAPPORT GEOLOGIQUE (*)
PUITS, FORAGES	N O M (lieu dit)	DEBIT CAPABLE EN M3/J	DEBIT CAPTE EN M3/J	DIAMETRE ET PROFONDEUR	DATE D'EXECUTION	DATE DU RAPPORT GEOLOGIQUE (*)
DISPONIBILITES ACTUELLES						

(*) Rapport géologique fixant les périmètres de protection

2.2 - Nappes ou ressources possibles

NEANT.

2.3 - Qualité des eaux (conclusion des analyses périodiques)

Dureté :

2.4 - Type de l'installation de traitement :

2.5 - Conclusions

L'interdépendance des réseaux d'adduction d'eau dans les communes dépendant du syndicat sus-visé étant réalisée, l'alimentation en eau potable est assurée sur le territoire communal, avec les réservoirs d'équilibre de Salérieu (ST JEAN DE SOUDAIN) et Lancelot (DOLOMIEU).

3 - RESEAU (cf. également plan n° 2)

3.1 - Caractéristiques

3.2 - Stations de pompage existantes (y compris surpression)

NOM (lieu-dit)	DEBIT	H. M. T. (hauteur manométrique totale)	PUISSANCE

3.3 - Réservoirs

NOM (lieu-dit)	ALTITUDE T.P. (en mètres)	VOLUME TOTAL	VOLUME INCENDIE

3.4 - Canalisations

LONGUEUR TOTALE	TYPES	ETAT
	Fonte PVC Amiante ciment	Moyen

3.5 - Service incendie

Les poteaux incendie desservis par des conduites de diamètre inférieur à 100 mm ne peuvent assurer une défense incendie efficace.

3.6 - Zones à desservir

N O M	NOMBRE D'HABITANTS	
	Actuels	Futurs

3.7 - Zones nécessitant des renforcements

Le Bourg, Le Veronin et le Laca.

3.8 - Conclusion réseaux

4 - CONCLUSION GENERALE "EAU"

P O S

ANNEXES SANITAIRES
Dressées le : Février 87

ASSAINISSEMENT

COLLECTIVITE : **FAVERGES DE LA TOUR**

Adhérente au Syndicat Intercommunal

Siège :

I - ETAT ACTUEL

1. 1 - Nombre d'habitants rattachés au réseau

60 abonnés soit environ 150 habitants = 20 % de la population.

1.2.0 - Industries existantes rattachées au réseau

FRANTISSOR

1.2.1 - Industries non rattachées (mode de traitement et point de rejets des eaux usées, épurées ou non).

1. 3 - Zone desservie par le réseau (cf. également plan n° 3)

1. 4 - Type du réseau :

- [ ] Séparatif
- [ ] Mixte
- [x] Unitaire

1.5 - Canalisations

DIAMETRE	LONGUEUR	TYPE	ETAT
Ø			
Ø			
Ø			
Ø			

1.6 - Station d'épuration

- type et capacité en équivalents-habitants :

300 éq/h

- appréciation sur le fonctionnement :

La station d'épuration fonctionne mal malgré les améliorations apportées, il y a quelques années.

1.7 - Exutoires divers

- situation Etang de CHATENAY

- débit d'étiage

1.8 - Assainissement individuel (nombre d'habitants et zones concernées cf. également plan n° 3).

1.9 - Risques principaux de pollution des eaux et carences constatées du système actuel (odeurs, corrosions, ensablement, insectes...)

1.10 - Gestion des réseaux de la station

☐ Régie communale

☒ Régie syndicale (nom et siège)
SIE DOLOMIEU-MONTCARRA

☐ Affermage ou concession (nom de la société)

2 - RESEAU FUTUR

2.1 - Schéma de principe (cf. plan n° 3)

A priori un fonctionnement correct de l'assainissement, quel que soit le mode de traitement qui sera choisi, ne pourra être basé que sur une étude diagnostic du fonctionnement actuel et la connaissance des besoins de l'usine FRANTISSOR susceptible d'évoluer de manière très importante (abandon progressif des métiers à eau, ...).

2.2 - Caractéristiques (Réseau - station)

La municipalité prévoit le raccordement de 22 ménages supplémentaires en plus des 64 ménages déjà raccordés et de l'usine FRANTISSOR.

Le dispositif retenu sera calculé pour un effectif restant à déterminer mais qui n'atteindra jamais 500 personnes. Cela correspondra à tout le centre du bourg (zones UB et NAa) et une partie de la zone NB s'étirant le long du CD 145c.

2.3 - Zones ne pouvant être raccordées sur le réseau (épuration individuelle ou autonome)

Le reste des zones urbanisées et en particulier toutes les zones NB situées à l'écart du bourg.

3 - Conclusion générale

Le diagnostic à réaliser dans le courant de l'année 1987 permettra de redéfinir un dispositif d'épuration ayant les meilleures chances de fonctionner correctement en tenant compte de l'évolution des besoins de l'usine FRANTISSOR et des nouveaux secteurs urbanisés raccordables au réseau.

P O S
ANNEXES SANITAIRES
Dressées le : OCTOBRE 85

ORDURES MENAGERES

COLLECTIVITE : **FAVERGES DE LA TOUR**

Adhérente au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de LA TOUR DU PIN.

Siège : LA CHAPELLE DE LA TOUR

1 - ETAT ACTUEL

1.1 - Fréquence des collectes :

1 fois par semaine.

Tonnage journalier :

1.2 - Lieu de décharge ou de traitement

LA CHAPELLE DE LA TOUR

1.3 - Nature de la décharge et superficie

☐ Sauvage

☐ Autorisée Arrêté préfectoral n°

du

Date du rapport du géologue :

1.4 - Mode de traitement et date de mise en service des installations

☐ Décharge contrôlée

☒ Broyage 1975

☐ Incinération

1.5 - Organisation du service

CADRE DU SERVICE	COLLECTE	TRANSPORT	DECHARGE
COMMUNAL			
SYNDICAL			X
PRIVE	X	X	

Nom de la société : Entreprise CLERC
LA TOUR DU PIN

1.6 - Conclusions sur les services existants (degré de satisfaction)

Très bon.

2 - ETAT FUTUR

2.1 - Conclusions (compte-tenu des hypothèses du POS)

2.2 - Services à créer

[x] Pas de solution à l'étude actuellement

[ ] Solutions à l'étude actuellement

P.O.S 4B ② ③

INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du P.O.S. en date du 26.05.1986
Le Maire,

commune de **FAVERGES-DE-LA-TOUR**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
D.D.A. ISERE Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts
MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
D.D.E. ISERE Service de l'Urbanisme (D.U.)

légende

EXISTANT

- Ø ≥ 100mm — Canalisations principales
- Canalisations secondaires
- Réservoir sur tour
- Réservoir au sol (1/2 enterré)
- Station de traitement
- Station de pompage (surpresseur)
- Puits, Forages
- Captage (sources)
- Réducteur de pression
- Brise-charge
- Robinet vanne
- Poteau d'incendie

ASSAINISSEMENT

PROJETE

- Canalisations
- Zone d'urbanisation actuelle
- Zone d'urbanisation future
- Zone submersible

RESSOURCES

a) Max. installé
19 : m³/j
dont utilisées

b) Possibles

ECHELLE 1/5000

Etabli Octobre 1985 Modifie 19 Approuve 19

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
du P.O.S. en date du 26.05.1988
Le Maire, M. Vergnaud

MINISTERE DE L'URBANISME DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT de L'ISERE
Service de l'Urbanisme - Cellule Réseaux-Servitudes

9 Quai Créqui - 38000 GRENOBLE

LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Etablie en avril 1986

Commune de : 162 - FAVERGES-DE-LA-TOUR

AC 1 - PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Références :
- Loi du 31.12.13 modifiée et complétée par les lois des 31.12.21, 23.07.27, 27.08.41, 10.05.46, 24.05.51, 10.07.62, 30.12.66, 23.12.70 et par les décrets des 07.01.59, 18.04.61 et 06.02.69,
- Loi du 02.05.30 modifiée, article 28,
- Loi 79.1150 du 29.12.79 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes, et décrets d'application 80.923 et 80.924 du 21.11.80,
- Décret du 18.03.24 modifié par le décret du 13.01.46 et par le décret 70.836 du 10.09.70, article 11,
- Décret 70.836 du 10.09.70 pris pour l'application de la loi du 30.12.66,
- Décret 70.837 du 10.09.70 approuvant le Cahier des Charges Types pour l'application de l'article 2 de la loi du 30.12.66,
- Code de l'Urbanisme, articles L 421.1, L 421.6, L 30.1, L 441.1, L 441.2, L 441.4 et R 121.11, R 121.19; R421.38.2, R 421.38.6, R 421.38.8, R 430.9 et 10, R 430.13 et 14, R 430.26 et 27, R 441.12, R 442.2, R 442.5, R 442.7 et R 442.13,
- Décret 77.759 du 07.07.77 modifiant par son article 8 l'article 13 ter. de la loi du 31.12.13 sur les monuments historiques,
- Décret 79.180 du 06.03.79,
- Décret 79.181 du 06.03.79,
- Circulaire du 02.12.77,
- Circulaire 80.51 du 15.04.80.

Services responsables : Ministère de la Culture et de la Communication,
Direction du Patrimoine,
Ministère de l'Urbanisme et du Logement,
Direction de l'Urbanisme et des Paysages.

Dénomination ou lieu d'application : Conciergerie du château de FAVERGES-DE-LA-TOUR (maison du XVIe siècle) : en cours de recensement, non figuré au plan.

Acte d'institution : En cours.

I 4 - CANALISATIONS ELECTRIQUES (ouvrages du réseau d'alimentation générale et des réseaux de distribution publique, ANCRAGE, APPUI, PASSAGE, ELAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES)

Références :
- Loi du 15.06.06, article 12 modifiée par les lois du 19.07.22, du 13.07.25, article 298 du 04.07.35,
- Décret 67.885 du 06.10.67,
- Loi 46.628 du 08.04.46, article 35,
- Ordonnance 58.997 du 23.10.58, article 60 modifiant l'article 35 de la loi du 08.04.46,
- Décret 67.886 du 06.10.67,
- Décret 70.492 du 11.06.70,
- Circulaire 70.13 du 24.06.70,
- Décret 65-48 du 08.01.65,
- Circulaire D.A.F.U 73-49 DIGEC AS/2 73/45 du 12.03.73,
- Décrets des 27.12.25, 17.06.38, 12.11.38.

Services responsables : Ministère de l'Industrie, Direction Générale de l'Industrie et des Matières Premières, (Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon).

Dénomination ou lieu d'application :

1°) T.H.T. : 400 KV : SAINT-VULBAS - GRANDE-ILE,
2°) T.H.T. : 225 KV : LA BOISSE - AOSTE,
3°) H.T. : 63 KV : JALLIEU - AOSTE,
4°) M.T. diverses.

INT1 - VOISINAGE DES CIMETIERES

Références :
- Code des Communes, article L 361.4 (décret du 07.03.1808 codifié),
- Code des Communes, articles L 361.1, L361.4, L 361.6, L 361.7 (décret modifié du 23 prairial an XII codifié) et articles R 361.1, R 361.2 (ordonnance du 06.12.1843 codifié) R 361.3, R 361.5,
- Code de l'Urbanisme, articles L 421.1 et 421.38 19,
- Circulaire 75.669 du Ministère de l'Intérieur du 29.12.75,
- Circulaire 78.195 du Ministère de l'Intérieur du 10.05.78,
- Circulaire 80.263 du 11.07.80.

Services responsables : Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales.

Dénomination ou lieu d'application : Cimetière communal.

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du P.O.S. en date du 16.05.1988
Le Maire, M. Vinçonneau

DEPARTEMENT de L'ISERE

SERVITUES D'UTILITE PUBLIQUE

FAVERGES DE LA TOUR

N° TABLE 162

MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
groupe d'études et de programmation-cellule réseaux et servitudes. 9, quai Créqui. BP 45 x. 38040 GRENOBLE

LEGENDE

SYMBOLE	CODE	INTITULE
	A_1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
	A_2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation
	A_3	Terrains riverains des canaux d'irrigation
	A_4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
	AC_1	Protection des monuments historiques. 1. classés 2. inscrits
	AC_2	Protection des sites et monuments naturels 1. classés 2. inscrits
	Ar_3	Magasins à poudre de l'Armée
	Ar_4	Terrains d'atterrissage en panne ou en rétablissement à l'Armée de l'Air
	Ar_5	Fortifications ouvrages militaires
	Ar_6	Champs de tir
	AS_1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales
	EL_2	Zones submersibles : a) grand débit b) complémentaire c) sécurité
	EL_3	Halage et marchepied
	EL_4	Stations «classes de sports d'hiver»
	EL_6	Terrains nécessaires aux R.N. et autoroutes
	EL_7	Alignements
	I_1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés construction et exploitation de pipe lines par SOTRAP
	I_2	Ouvrages (D.U.P.) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
	I_3	Transport de gaz
	I_4	——— d'électricité
	I_5	——— de produits chimiques
	I_6	Mines et carrières
	Int_1	Voisinage des cimetières
	JS_1	Installations sportives
	PT_1	Transmissions radio électriques : protection contre les perturbations électro magnétiques
	PT_2	Transmissions radio électriques : protection contre les obstacles
	PT_3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	T_1	Chemins de fer
	T_2	Servit. de télégéoriques
	T_4	Aéronautiques de balisage
	T_5	——— de dégagement
	T_6	——— réservation de terrains
	T_7	——— installations particulières
	T_8	Radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage

ECHELLE : 1/10 000 | ETABLI le 21-07-1980 | MODIFIE le : 23-04-1986

NB Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date	code	nature	mises à jour (p.o.s approuvé)
23-04-1986		Mise à jour pour "Porter à la connaissance" (P.A.C).	